CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Case
FRC
3252

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du premier ventôse, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article CXLII de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif vous adresse un manifeste de Puisaye, avec la lettre que le président de l'administration municipale a écrite au ministre de la police, en lui transmettant ce manifeste. Vous y trouverez joint un

19 ii 97.

discours adressé à la garde nationale de Nantes par son chef, discours parvenu au Directoire avec les deux autres pièces.

Le Directoire exécutif a pensé, citoyens représentans, qu'il seroit utile de vous les mettre sous les yeux.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, REUBELL.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE
DE BRETAGNE
ET PAYS ADJACENS.

JOSEPH Comte DE PUISAYE, Lieutenant-général des armées du ROI, commandant en chef pour Sa Majesté dans la Province de Bretagne, etc.;

Aux habitans de ces pays.

BRAVES HABITANS,

L'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté, et de Son Alteſse Royale, *Monsieur*, Lieutenant général du Royaume, *de maintenir le parti royaliste dans toute sa pureté*, m'impose le devoir de vous éclairer sur les nouveaux piéges par lesquels l'intrigue et la malveillance tentent en vain de surprendre votre bonne foi.

La République n'est plus; ou plutôt ce gouvernement barbare, dont la monstrueuse et passagère existence a coûté tant de sang à notre triste patrie, s'agite aujourd'hui dans les convulsions de la mort! Les armées des factieux, dispersées et anéanties par les victoires multipliées des illustres alliés de notre Roi; les restes de la marine française engloutis par les flots, ou devenus la proie du vainqueur après une entreprise que le désespoir seul avoit pu conseiller; tous les honnêtes gens détrompés, s'interrogeant eux-mêmes, et rougissant de reconnoître pour qui et contre qui ils s'étoient armés; le retour sincère des habitans des mêmes pays qui, séduits par les conseils perfides de vils étrangers, s'entr'égor-

gèrent pendant quatre ans, sous les yeux de ces féroces excitateurs ; tout annonce aux tyrans de la France que la dernière heure de leur puissance est arrivée ; et le mot de République, s'il est encore sur les lèvres de quelques êtres fanatiques ou timides, n'est plus du moins dans le cœur ni dans l'espoir de personne.

Mais ces hommes accoutumés à dominer, instruits à vos dépens dans cet art exécrable et profond qui profite des vertus mêmes des hommes pour les diviser entre eux et pour les asservir, frémissent à l'approche de ce jour pour lequel vous avez si long-temps et si glorieusement combattu ; de ce jour heureux et célèbre à jamais dans les annales de la religion et de la monarchie, où le plus desiré des rois, *le petit-fils de Henri IV*, entouré des restes précieux de son auguste famille que la Providence céleste et leur courage magnanime ont arrachés au fer des bourreaux, environné de cette foule de héros français dont la valeur et la constance dans le malheur sont, pour la patrie reconnoissante, autant de titres de gloire, viendra, précédé des ministres fidèles de notre sainte religion, proclamer son triomphe éclatant, et, par un pardon général et universel, donner à ses sujets le signal de la réconciliation et le bonheur à son pays.

Ils se tourmentent dans leur rage insensée ; et ne pouvant plus reculer ce moment par des efforts qu'ils savent désormais devoir être impuissans, ils essaient aujourd'hui de tromper l'ignorance et de séduire les foibles par la promesse illusoire d'un gouvernement fondé sur de nouvelles bases, ou plutôt sur des bases semblables à celui qui plongea la France dans un abyme de maux.

Des émissaires secrets parcourent nos campagnes, et s'introduisent dans nos cités ; ils osent proposer, comme remède aux désastres dont leurs commettans furent les auteurs forcenés, l'association monstrueuse

d'un fantôme de royauté avec les principes républicains d'une de leurs constitutions éphémères ; ils ne craignent pas de révolter l'imagination effrayée par le projet dérisoire et barbare de faire asseoir Louis XVIII parmi les assassins de son auguste frère, et de faire servir de degrés au trône qu'ils veulent élever, les marches de l'échafaud de Louis XVI !

O mon maître ! ô mon roi ! au milieu des malheurs qui ont illustré votre exil glorieux !........ qu'ils connoissent bien peu votre ame magnanime, ceux-là, ces êtres pusillanimes et foibles qui écoutent de sang froid de pareilles propositions ! Ils ne savent donc pas que, livré tout entier à l'idée qui vous est si chère, de rendre votre peuple heureux, Louis XVIII, par sa constance, s'est placé au-dessus des couronnes, et que ce funeste projet, qui prépareroit à la France un siècle de convulsions, d'instabilités, d'anarchie et de malheurs, est le dernier outrage que des régicides pouvoient faire à leur maître.

Braves habitans, reconnoissez ce piége dans toute sa grossièreté. J'ai promis de combattre les factieux, de quelque masque qu'ils osent se couvrir ; je tiendrai ma parole, et le voile va être déchiré.

Vos tyrans, car ce sont toujours les mêmes, ont surpris la confiance de quelques hommes inexpérimentés, dont ils ont flatté l'ambition par de pompeuses promesses. La faction qui bouleverse la France depuis sept ans, n'a point changé d'objet ; l'infame duc d'Orléans, trop honoré par le supplice des martyrs, revit dans son fils ; les factieux ont éloigné celui-ci pour le faire paroître quand il en seroit temps.

On veut offrir à l'héritier de Henri IV, à votre roi légitime, une couronne sanglante et enchaînée. On connoît l'élévation de son cœur ; on est assuré qu'il la rejettera avec indignation. Cette offre sera repoussée successivement par nos princes vertueux dans l'ordre

de l'hérédité ; et d'après une des prétendues lois qui prescrit cette marche pour la succession au trône *constitutionnel*, on pense légitimer ainsi l'usurpation du fils de *Philippe*.

Le souffririez-vous, Bretons fidèles, et vous, braves Vendéens ? Non, c'est vous faire injure ; non, vos braves généraux ne s'armeront point au signal des chefs parasites que vous ne vîtes jamais aux champs de l'honneur, et qui osent calomnier ceux qui vous y ont si long-temps conduits : vous n'écouterez point leur trompeuse voix.

C'est en présence de tous les Français, c'est à la face de l'Europe, que je renouvelle ici ce serment solemnel qui, dans des jours de deuil, nous a tous liés à jamais, et qui est devenu le premier monument de votre gloire !

Je jure de combattre pour le rétablissement en France, de la religion catholique, apostolique et romaine ; pour celui de la monarchie française dans tout son éclat ; pour le maintien des droits et des propriétés de tous et de chacun ; pour le retour de l'ordre et de la tranquillité publique. Je jure, conformément aux principes de ma religion et aux volontés de mon roi, de ne conserver aucune haîne contre ses sujets égarés ; d'accueillir tous ceux qui, revenus de leurs erreurs, se réuniront à nous pour le bonheur commun, d'oublier le passé ; de préserver tous les sujets du roi, quelles qu'aient été leurs erreurs et leur conduite, de toutes vexations, en faisant exécuter à leur égard les lois protectrices de la monarchie française, dont l'apanage le plus doux pour mon souverain est *le droit de pardonner*, qu'on cherche à lui ravir.

Royalistes, tel fut notre premier serment ! sous la hache des bourreaux vous lui fûtes fidèles ; et au milieu des insinuations perfides de ces bourreaux déguisés, dont la frayeur a changé le langage, vous l'avez déja

renouvelé avec moi dans votre cœur, et nous le remplirons.

Vive le roi Louis XVIII, roi de France et de Navarre, dans toute la plénitude de sa puissance et de sa gloire !

Donné le premier jour de janvier 1797, l'an troisième du règne de *Louis XVIII*.

Signé, le comte Joseph de Puisaye, général en chef.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

Nantes, le 21 pluviôse, l'an 5 de la République française, une et indivisible.

Beaufranchet, président de l'administration municipale du canton de Nantes, au ministre de la police générale.

Citoyen ministre,

Je vous envoie copie d'un manifeste de *Puisaye* que je me suis procuré par voie indirecte. D'après lecture il vous fera connoître combien nos ennemis cherchent à monter les esprits et à les aigrir ; tout leur espoir est l'anéantissement de la république et de rétablir *la royauté*. J'ai tout lieu de croire que leurs écrits ne feront pas de sensation sur les habitans des campagnes, mais il seroit prudent de se mettre en mesure et ne pas se laisser surprendre.

La lettre que l'administration vous a adressée il y a quelques jours, vous aura fait connoître que leur dessein est de frapper sur les autorités constituées ; ils ont commencé par le président et le commissaire du Directoire, et fait fracture nuitamment à leur domicile dans l'intention de les égorger. Je vous envoie également

une proclamation du citoyen Dufeu, chef de la garde nationale, qu'il a fait imprimer à ce sujet. Depuis le commencement de la révolution il s'est sacrifié à son service, et mériteroit d'être employé utilement ; il a toutes les connoissances requises. Dans les temps j'avois écrit en sa faveur au ministre de la guerre : malheureusement ma recommandation est restée sans succès, puisque je n'ai obtenu que des promesses.

Je vous invite, citoyen ministre, de ne pas oublier les services essentiels qu'il a rendus à la chose publique, et qu'il ne cesse de rendre journellement ; il mérite récompense.

Le président de l'administration municipale.

Signé, Beaufranchet.

Pour copie conforme : le secrétaire général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Le chef de division de la garde nationale sédentaire du canton de Nantes, à ses concitoyens.

Citoyens,

L'asyle de deux magistrats du peuple a été insulté. Les circonstances qui caractérisent ce délit ne permettent pas de douter que les scélérats qui l'ont commis n'en voulussent à leurs personnes. Depuis long-temps il se trame en cette ville des complots atroces contre les fonctionnaires publics et tous les patriotes. Des libellistes méprisables ont préparé et encouragé ce systême désorganisateur : ils ont publié les calomnies les plus infames contre plusieurs magistrats ; ils ont enveloppé dans leurs diatribes plusieurs citoyens recommandables par leurs vertus publiques et privées ; ils ont eu la perfidie de les

comparer aux monstres qui ont inondé ce pays de larmes et de sang. Leur projet est évident, ils veulent perdre les patriotes; s'ils en caressent quelques-uns, c'est pour les étouffer. Les horreurs commises dans les maisons des citoyens Beaufranchet et Dorvo ne sont que les préludes de leur rage.

Citoyens, quelle que soit leur fureur, vous saurez la contenir; vous ne souffrirez pas qu'une poignée d'intrigans et de contre-révolutionnaires fasse ici la loi. Dès que vous le voudrez, ces misérables seront réduits à cacher leur honte et leur impuissance. Depuis trop long-temps vous négligez la surveillance nécessaire en cette ville : les ordres constamment répétés n'ont pu vous tirer de l'apathie dans laquelle vous êtes plongés. Cependant les méchans veillent; ils vous divisent; et s'ils parviennent à vous isoler, ils vous tueront.

Si le service se faisoit avec exactitude, si des patrouilles actives et surveillantes parcouroient la ville pendant la nuit, les assassins, les voleurs, les agens de contre-révolution, seroient bientôt arrêtés, leurs projets anéantis, et la tranquillité assurée.

Vous ne pouvez pas douter un instant, citoyens, que Nantes, placée au milieu d'un pays long-temps le théâtre d'une guerre civile, ne soit le refuge de tous les instigateurs de cette guerre et de ceux qui y ont pris part par l'appât du pillage.

Les horreurs dont vous avez été les témoins et les victimes, ont exclusivement tourné vos regards surveillans vers les anarchistes : des souvenirs amers vous les ont indiqués comme les seuls ennemis publics, et vous vous êtes reposés dans une sécurité imprudente sur la conduite apparente des royalistes. Ne vous y trompez pas; s'ils avoient quelque succès, vous seriez cruellement désabusés. Ils parlent d'humanité, ils crient contre les égorgeurs anarchistes, et ils méditent des meurtres et des assassinats.

Citoyens, que notre union déjoue les entreprises des uns et des autres; reprenez le zèle et l'activité dont vous avez donné tant de preuves, et n'abandonnez pas le soin de veiller à la conservation de vos propriétés et de vos personnes, à des hommes dont l'âge, les infirmités, et les veilles trop fréquentes, ont enlevé tous les moyens d'agir et de réprimer les scélérats.

Grenadiers, chasseurs, qui avez toujours montré le plus de dévouement, redoublez de vigilance. Vous tous, citoyens en état de porter les armes, obéissez aux arrêtés de l'administration municipale; et, pour votre propre intérêt, veillez vous-mêmes pour assurer la tranquillité publique.

Ne perdez pas de vue que vos ennemis sont les partisans de la royauté et de l'anarchie, que votre salut est dans votre attachement à la République et à la constitution de l'an 3, et que votre premier devoir est de faire respecter les magistrats établis par la loi.

En cas d'ordres ou d'alertes, les bataillons, la compagnie de canonniers et la cavalerie, se rassembleront à leur rendez-vous ordinaire. L'appel sera fait dans chaque compagnie, et ceux qui ne se présenteroient pas seront déférés aux magistrats chargés de faire exécuter les lois contre eux.

Les chefs de brigade, ceux des bataillons, et tous les officiers et sous-officiers, sont invités à la plus grande surveillance.

Nantes, le 20 pluviôse, an 5 de la République.

Le chef de division. *Signé*, Louis Dufeu.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôſe, an 5.

856